

Bill C-14—Attribution du temps

Il reste deux autres points en plus de ceux que j'ai mentionnés: l'un porte sur la réduction de 10 p. 100 du montant des prestations et l'autre a trait à l'introduction dans le bill de mesures qui sont particulièrement désavantageuses pour les jeunes travailleurs et les femmes. Je veux parler bien sûr des nouveaux venus sur le marché du travail et de ceux qui y reviennent et ainsi de suite, je veux parler bien sûr du nombre minimum d'heures de travail nécessaire pour devenir admissible aux prestations d'assurance-chômage, mais les gens les plus durement frappés par cette mesure sont les femmes, elles qui furent touchées par les réductions budgétaires appliquées au programme d'extension des services de main-d'œuvre, qui ne tiennent toujours que le petit bout du bâton. Si le gouvernement se rendait à nos arguments sur ce point, nous serions disposés à négocier un terme à ce débat.

Le troisième point a trait aux régions défavorisées du Canada. Le ministre peut bien essayer de nous dire que les députés libéraux des provinces de l'Atlantique sont satisfaits des dispositions du projet de loi concernant la région de l'Atlantique. Ce n'est pas ce que nous disent des députés sur le parquet de la Chambre ou derrière les rideaux.

Monsieur l'Orateur, je vous assure aujourd'hui au nom de mon parti que si l'on pouvait s'entendre sur ces points, il serait possible de mener très bientôt le débat du bill à son terme. Peut-être n'aimerions-nous toujours pas le bill dans son ensemble, mais si le débat a traîné en longueur à l'étape du comité plénier et si nous avons proposé tant de motions d'amendement à l'étape du rapport, c'est parce que nous considérons ces trois points comme critiques et parce qu'ils font du bill à l'étude un bill absolument mauvais.

On prétend parfois que l'objectif fondamental du bill est de régler le cas de ceux qui abusent du régime d'assurance-chômage. Il ne prévoit pas grand-chose à leur sujet, mais c'est supposément le but de toute l'affaire. C'est ce que pense mon ami, le député de Vancouver Quadra (M. Clarke), et c'est pourquoi il a l'intention d'appuyer cette mesure même s'il n'est pas tout à fait d'accord avec certaines dispositions. Selon certains députés de la Chambre, nous appuyons les malhonnêtes et les escrocs. Ce n'est pas vrai, monsieur l'Orateur. Nous sommes disposés à appuyer des mesures visant à éliminer les abus et les escroqueries en matière d'assurance-chômage. Mais ces trois dispositions sont mauvaises, inconvenantes, antilibérales et anticanadiennes et nous ne les approuvons pas.

Nous pensons que le fait que le gouvernement se serve de son pouvoir majoritaire, de son pouvoir de clôture—parce que c'est le fond de l'article 75C du Règlement—pour mettre un terme à un débat comme celui-là est totalement contraire à l'esprit de Noël. Monsieur l'Orateur, nous nous opposons de toutes nos forces à l'adoption de cette motion.

[Français]

M. Gilles Caouette (Témiscamingue): Monsieur le président, au cours d'un débat, lorsqu'un bill est présenté et que le gouvernement ne veut en aucune façon respecter l'opinion de l'opposition et veut imposer sa dictature, c'est-à-dire imposer à l'ensemble de la population un bill donné, il est drôle de constater qu'à ce moment-là le gouvernement est prêt à accuser l'opposition de faire de l'obstruction systématique et de

prendre tous les moyens pour faire valoir la démocratie. Or, le gouvernement qui, lui, ne peut pas respecter le sens démocratique du Parlement, se sert de cet argument pour accuser l'opposition de compliquer le jeu de la démocratie.

Effectivement, des propositions ont été faites par les trois partis de l'opposition en vue de modifier le bill C-14 qui, de toute évidence, représente une accusation directe contre les chômeurs, savoir, d'être des fraudeurs, des bandits, des croches, et l'opposition n'accepte pas cette attitude du gouvernement. Voilà pourquoi chacun des partis a présenté des motions, suggérant des changements pour régler honnêtement le problème du chômage qui existe au Canada présentement.

Lorsque le ministre jette le blâme sur les chômeurs, et que l'opposition cherche, elle, à remettre le ministre dans la bonne voie, soit celle du respect de la population, le ministre répond: Non, l'opposition fait de l'obstruction. Comme le faisait remarquer un honorable député, à peine après dix heures de débat sur un sujet aussi important que le chômage, la main-d'œuvre disponible au Canada, les emplois non disponibles, le manque d'emplois, le gouvernement répond: Non, on s'est engagé à appliquer la loi à partir du premier janvier. Pour le gouvernement ce n'est pas l'essence de la loi, le respect des individus qui compte. Non! Pour lui, ce qui compte, c'est la date du premier janvier, la date d'application d'une loi matraque vis-à-vis de l'employeur. Pour montrer jusqu'à quel point le gouvernement agit d'une façon dictatoriale et antidémocratique, je dirai que déjà, dans les centres régionaux d'assurance-chômage, avant même que la loi soit votée, avant même que les partis d'opposition aient présenté des amendements, déjà les directives sont transmises dans les bureaux régionaux; déjà les systèmes d'ordinateurs électroniques sont orientés et programmés de façon à inclure cette loi qui n'est même pas encore adoptée à la Chambre des communes. Mais lorsque les députés de l'opposition se lèvent afin d'effectuer des changements, parce que le gouvernement ne veut pas de façon démocratique reconnaître que des changements peuvent être apportés, le gouvernement nous présente cette motion 75C pour mettre fin au débat. Le ministre dit alors: Nous n'avons pas eu d'entente entre les partis. Nos «House Leaders» ne se sont pas entendus sur la durée des débats. Le ministre dit encore: De plus, nous n'avons pas obtenu de majorité pour décider si nous devons limiter la durée des débats.

● (1602)

Nous, de l'opposition, ne pouvons pas accepter la limite des débats lorsque le gouvernement ne veut rien débattre, lorsqu'il s'en tient, comme un bon vieux cheval avec ses œillères, à son idée de base, envers et contre tous, en accusant, comme je le disais au début de mes remarques, le chômeur d'être fraudeur et de refuser de travailler, et en disant aussi catégoriquement que le bill est fait en fonction de «débarquer» 250,000 travailleurs de l'assurance-chômage. Mais on ne se pose pas la question de savoir où ces travailleurs iront. Le gouvernement n'indique d'aucune façon qu'on créera ces 250,000 emplois. Non! Mais, par contre, encore une fois, je dis que d'une façon dictatoriale, on est prêt à imposer le bâillon à l'opposition afin de ne pas lui permettre de révéler à l'ensemble de la population ce que le gouvernement est en train de faire avec les travailleurs canadiens.